



## 4.3

# PLAN DES ZONES USP



# LOCALISATION DES ZONES USP



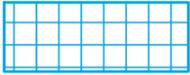
- USP 1:** COLMAR / NATIONAL / Dr GUIONIS
- USP 2:** PASSAGE PLACE DE L'EGLISE / MEDIATHEQUE
- USP 6:** LIONEL TERRAY
- USP 8:** POMPIDOU / BONS RAISINS
- USP 12:** RUE DE L'YSER
- USP 13:** PLACE JEAN JAURES
- USP 14:** PLACE DES ARTS / NEUVE NOBLET
- USP 15:** GABRIEL PERI
- USP 16:** PAUL DOUMER
- USP 18:** ENTREE DE VILLE
- USP 19:** RUE DE L'EST
- USP 20:** BROSSOLETTE / D'ESTIENNE D'ORVES
- USP 21:** BEQUET / MOUILLON / MAUREPAS
- USP 22:** MASSENA / RICHELIEU
- USP 23:** EMPEREUR
- USP 24:** CARRIERES
- USP 25:** BONAPARTE / MANET
- USP 26:** BVD RICHELIEU / PLACE BESCHE
- USP 27:** COLMAR / ALSACE LORRAINE
- USP 28:** AUBEPINES / LA BRUYERE
- USP 29:** GALLIENI / COQUELICOTS
- USP 30:** DOUMER / ALLEE DES MOULINS
- USP 31:** ALBERT 1ER
- USP 32:** COLMAR / CHARLES GOUNOD

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 1 - secteur de projet COLMAR/NATIONAL/Dr GUIONIS

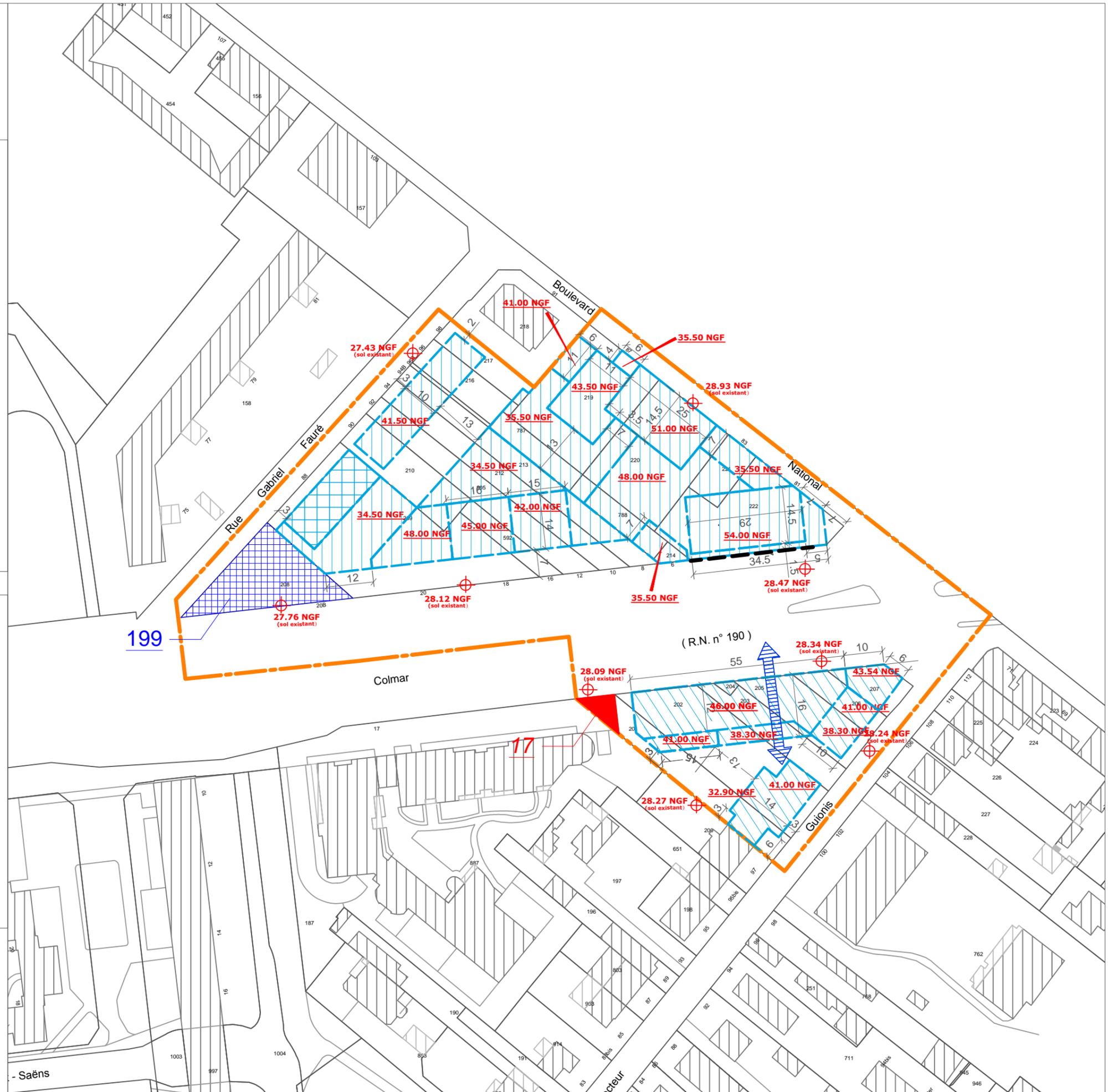


## Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
-  Emplacement réservé pour équipement ou espace public
-  Emplacement réservé pour voirie

## Echelle : 1/1000e

- 27.76 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
- 54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.
- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020





# USP 6 - secteur de projet

## LIONEL TERRAY



### Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible à vocation autre que de l'activité
- Percée toute hauteur
- Percée à partir du R+2

### Echelle : 1/1000e

97.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 124.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



# USP 8 - secteur de projet POMPIDOU/BONS RAISINS



## Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible

## Echelle : 1/1000e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

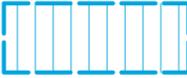
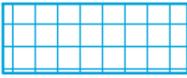


# USP 12 - secteur de projet

## RUE DE L'YSER



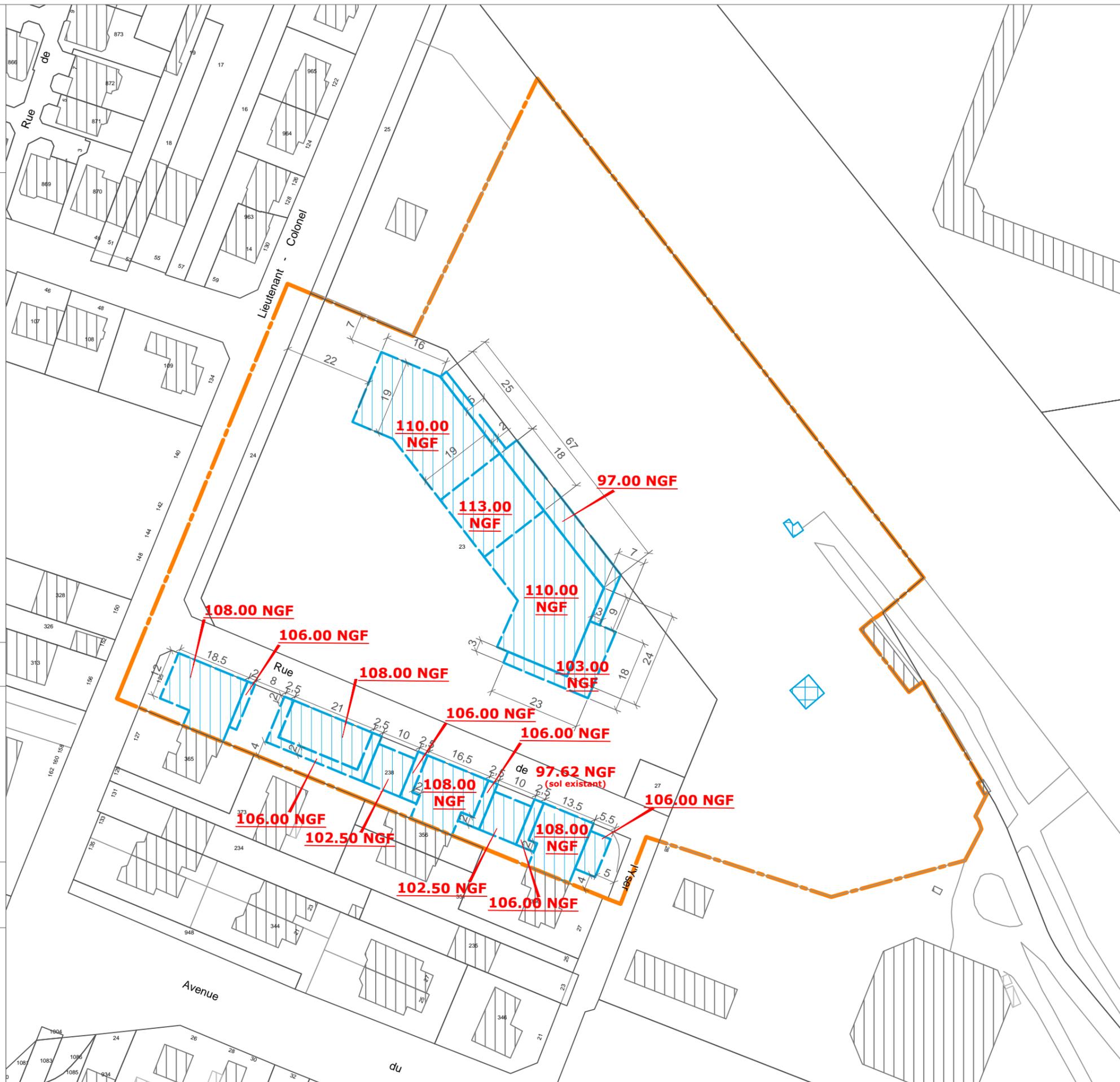
### Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

### Echelle : 1/1000e

97.62 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 113.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

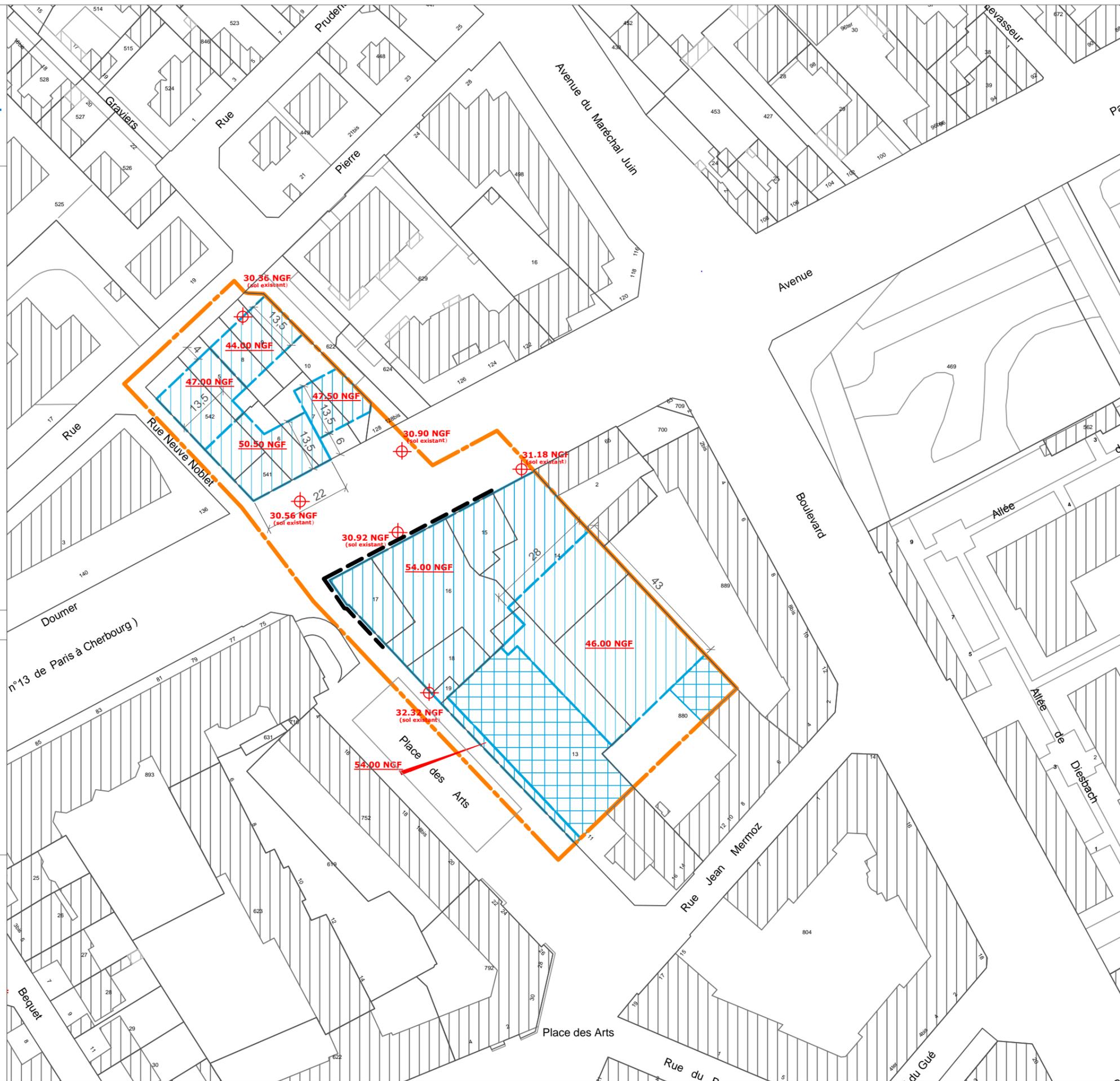
- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



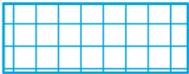


# USP 14 - secteur de projet

## PLACE DES ARTS/NEUVE NOBLET



### Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée

### Echelle : 1/1000e

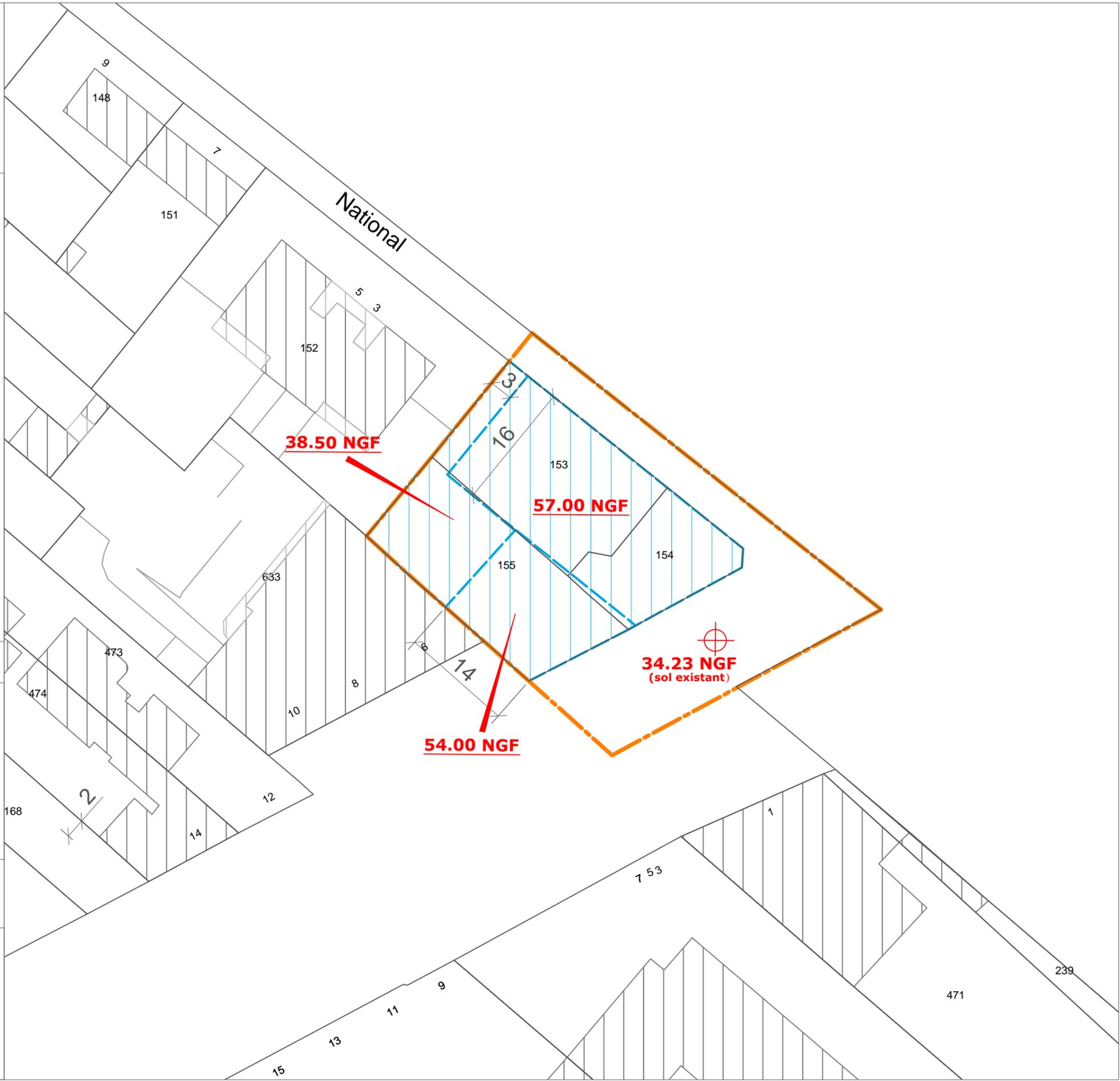
30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



# USP 18 - secteur de projet

## ENTREE DE VILLE



### Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

### Echelle : 1/500e

34.23 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 57.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

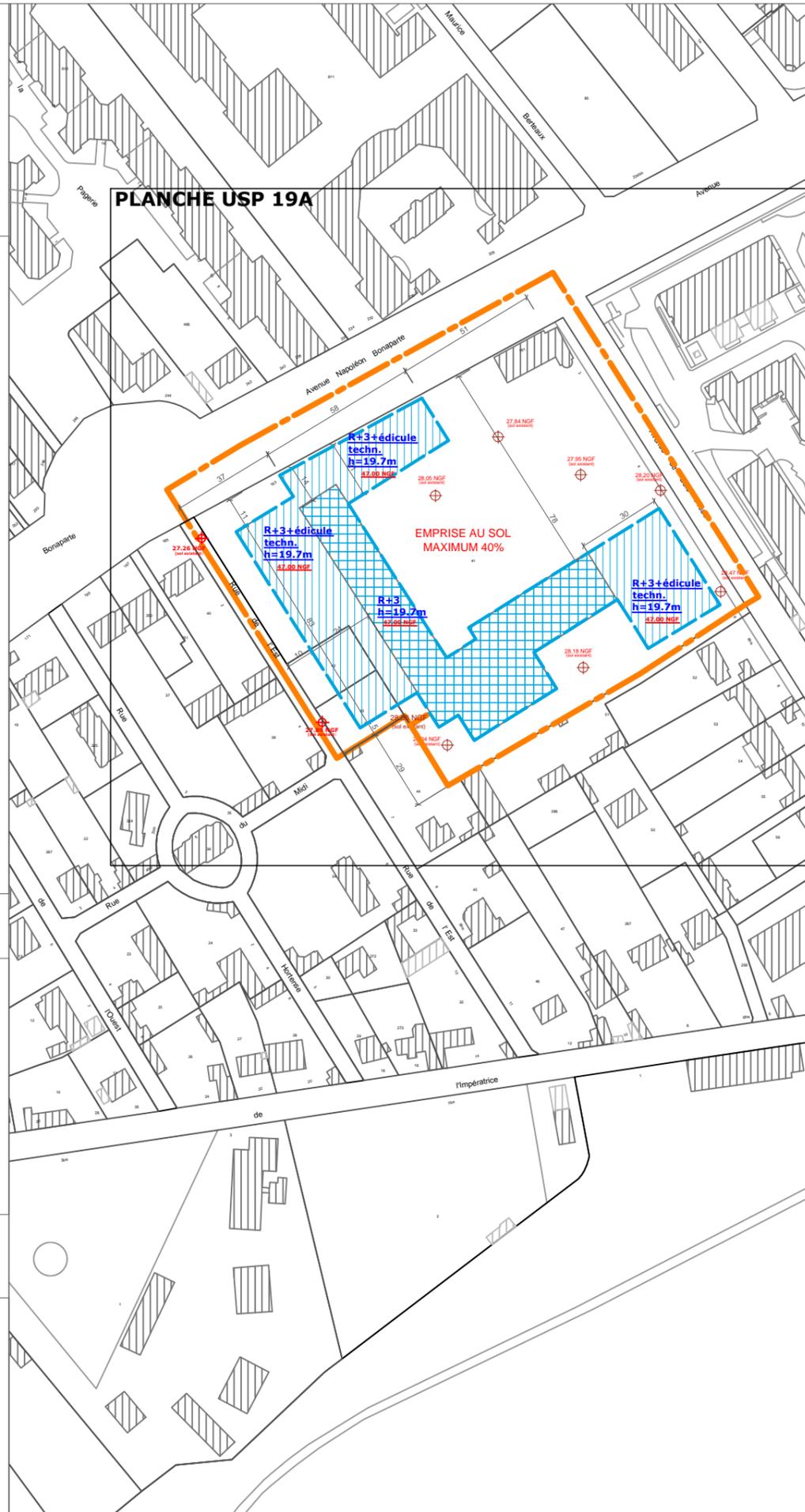
- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 19 - secteur de projet

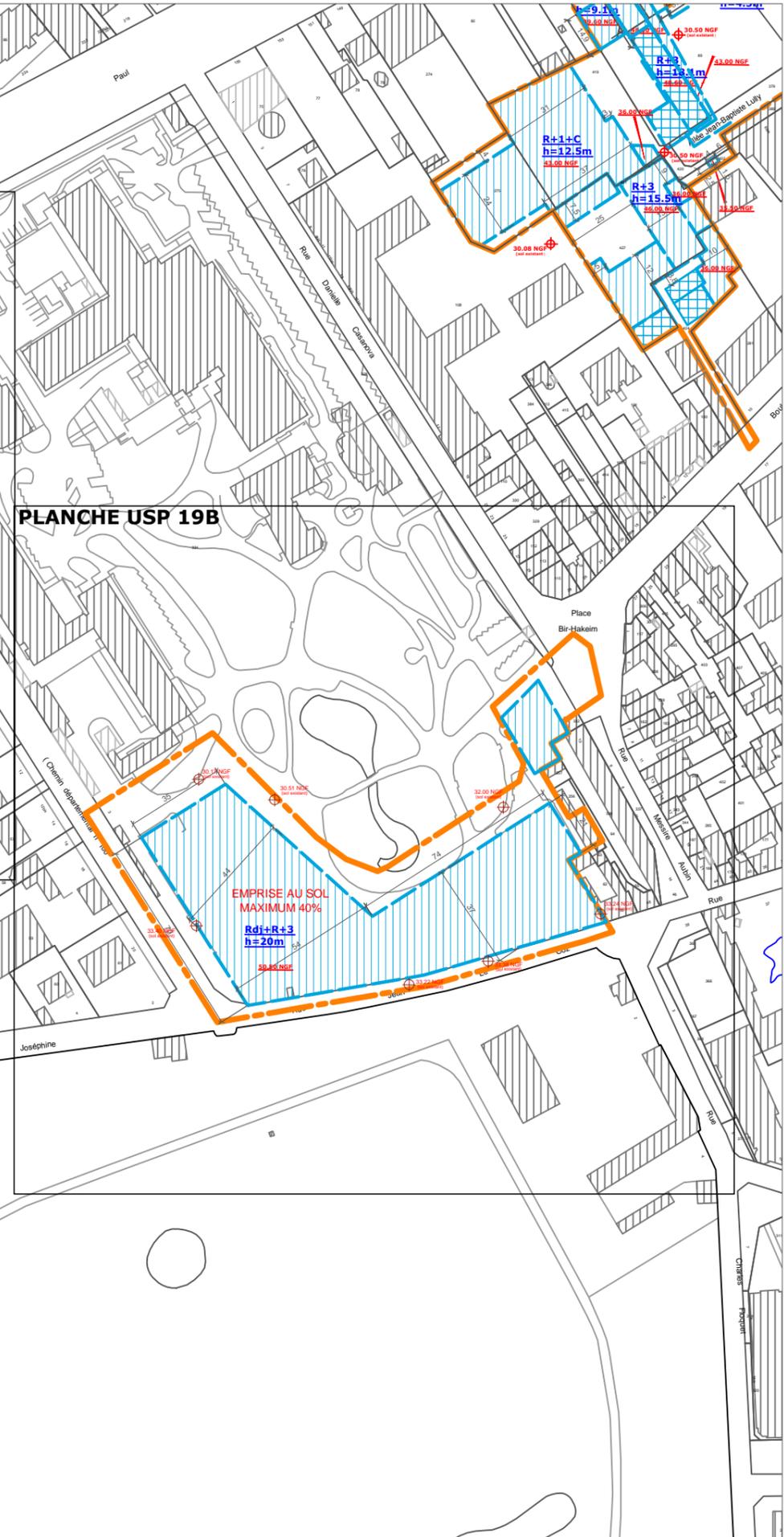
## PLAN GLOBAL DU SECTEUR



**PLANCHE USP 19A**



**PLANCHE USP 19B**



### Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

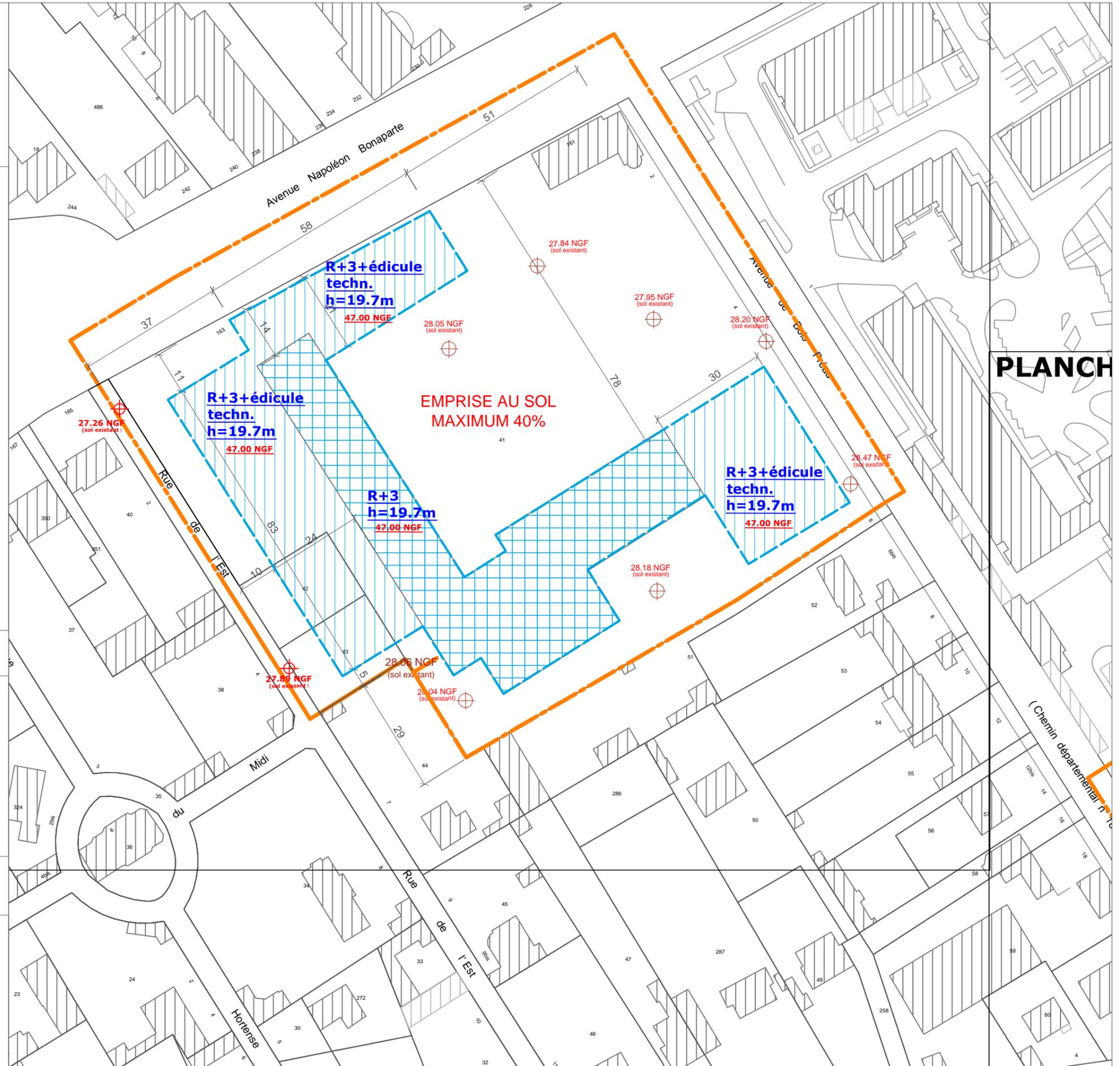
### Echelle : 1/2000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 19 A - secteur de projet

## RUE DE L'EST



**PLANCH**

### Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé

### Echelle : 1/1000e

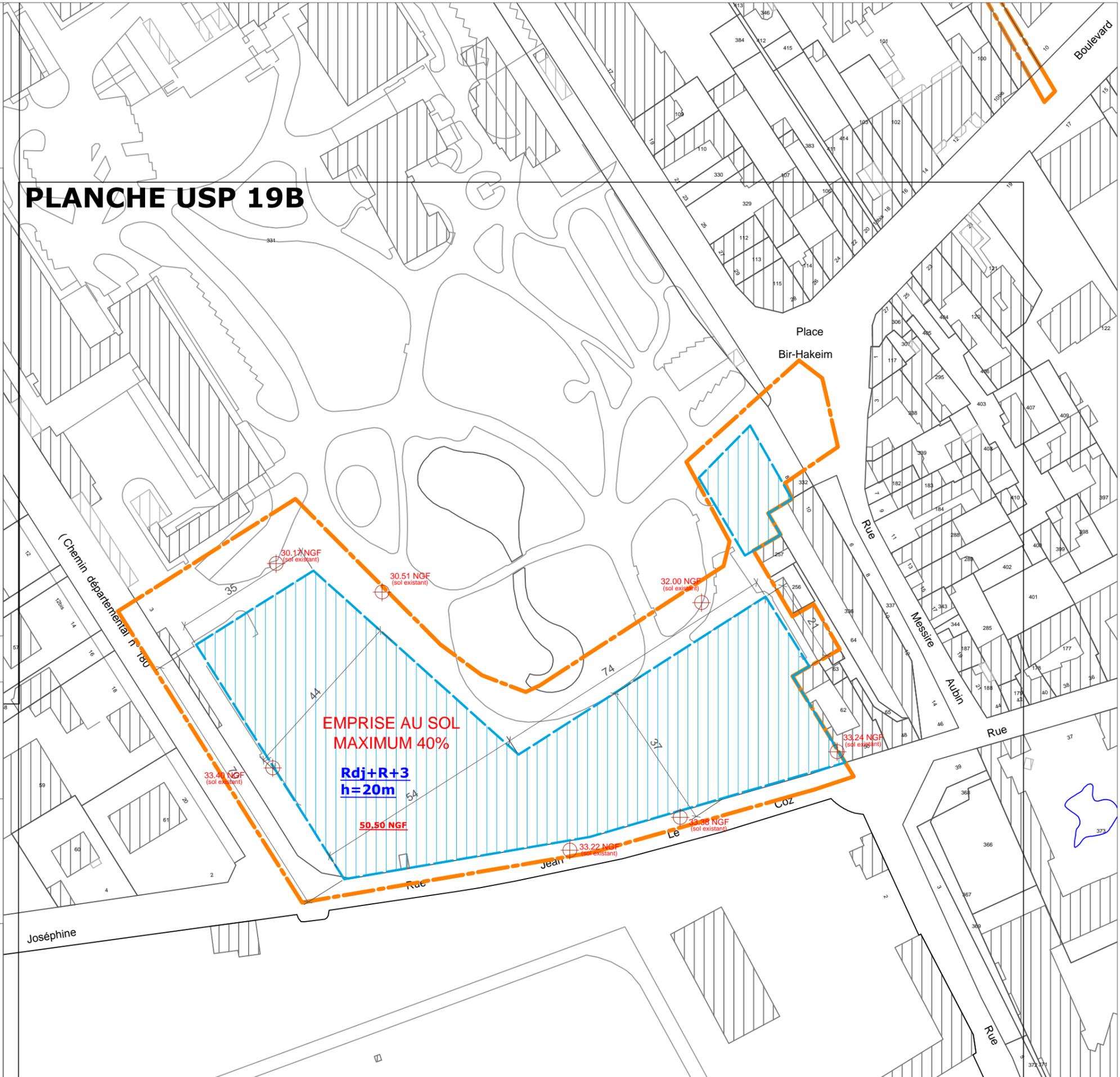
- 27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
- 38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.
- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 19 B - secteur de projet

## RUE JEAN LE COZ



### PLANCHE USP 19B



### Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible

### Echelle : 1/1000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 20 - secteur de projet

## BROSSOLETTE/D'ESTIENNE D'ORVES



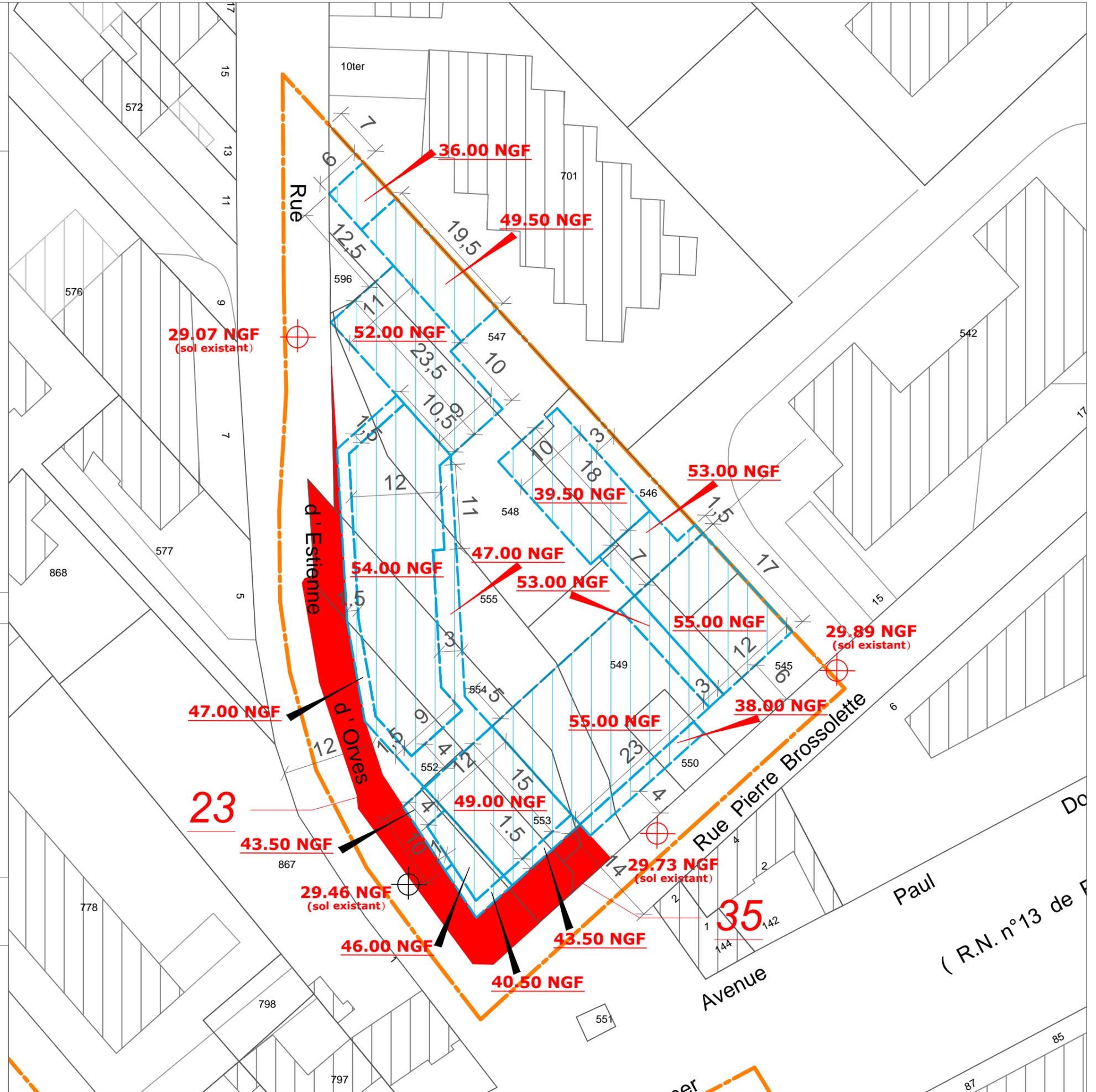
### Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Emplacement réservé pour voirie

### Echelle: 1/500e

29.07 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
55.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



# USP 21 - secteur de projet BEQUET/MOUILLON/MAUREPAS



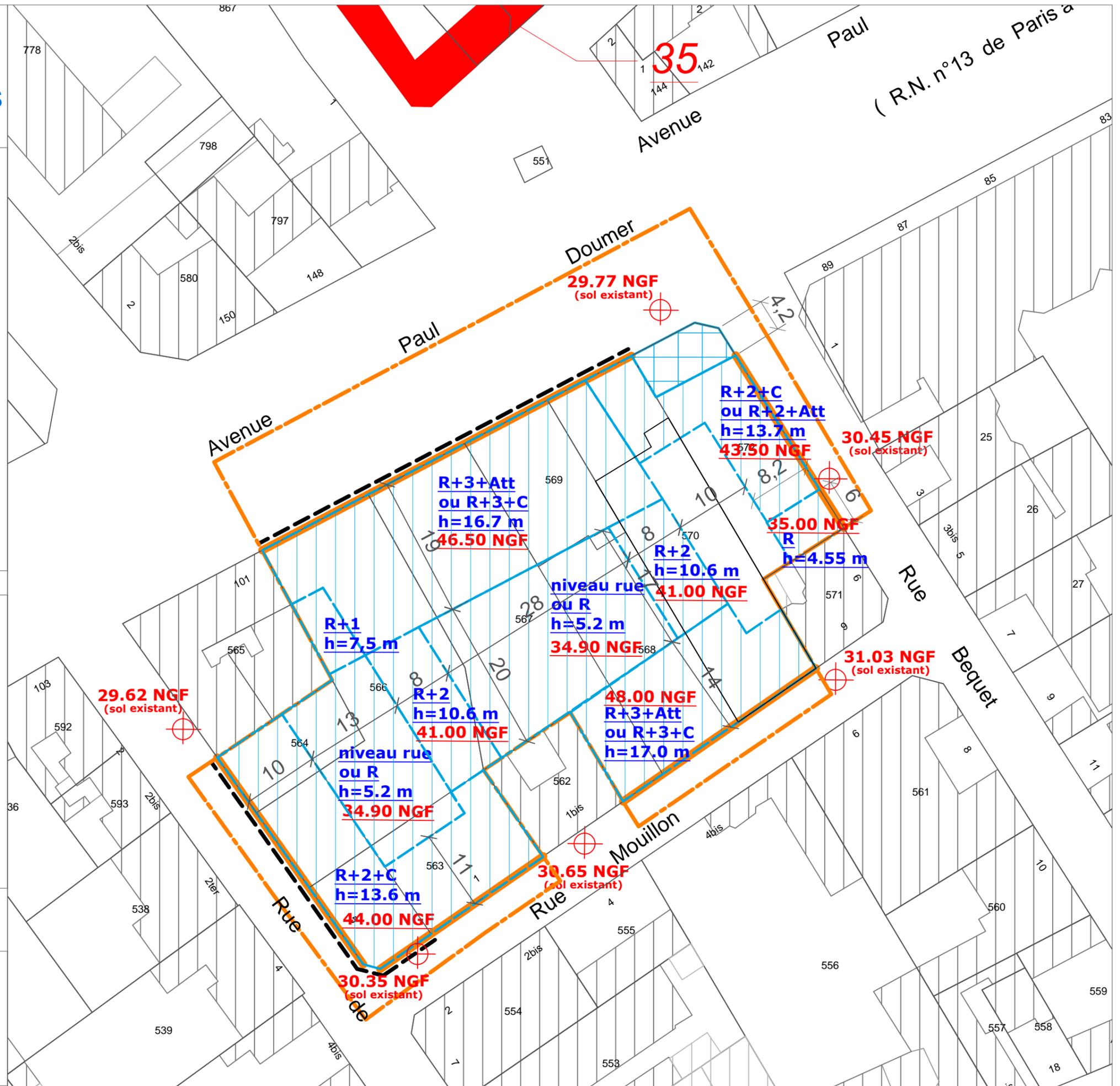
## Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire

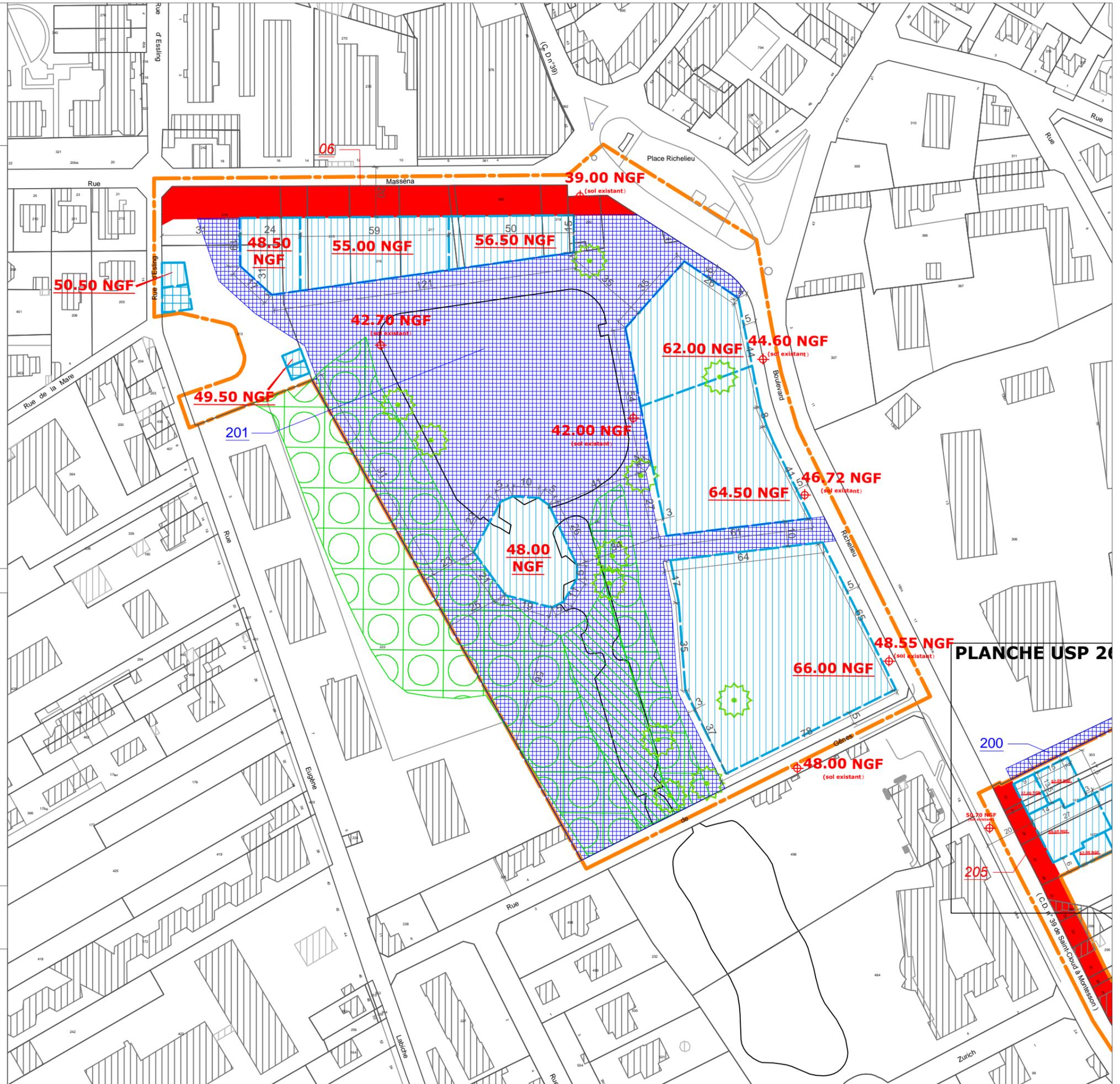
## Echelle : 1/500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



# USP 22 - secteur de projet MASSENA / RICHELIEU



## Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public
- Emplacement réservé pour voirie
- Espace boisé classé
- Espace vert à protéger
- arbre remarquable

## Echelle : 1/1 500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

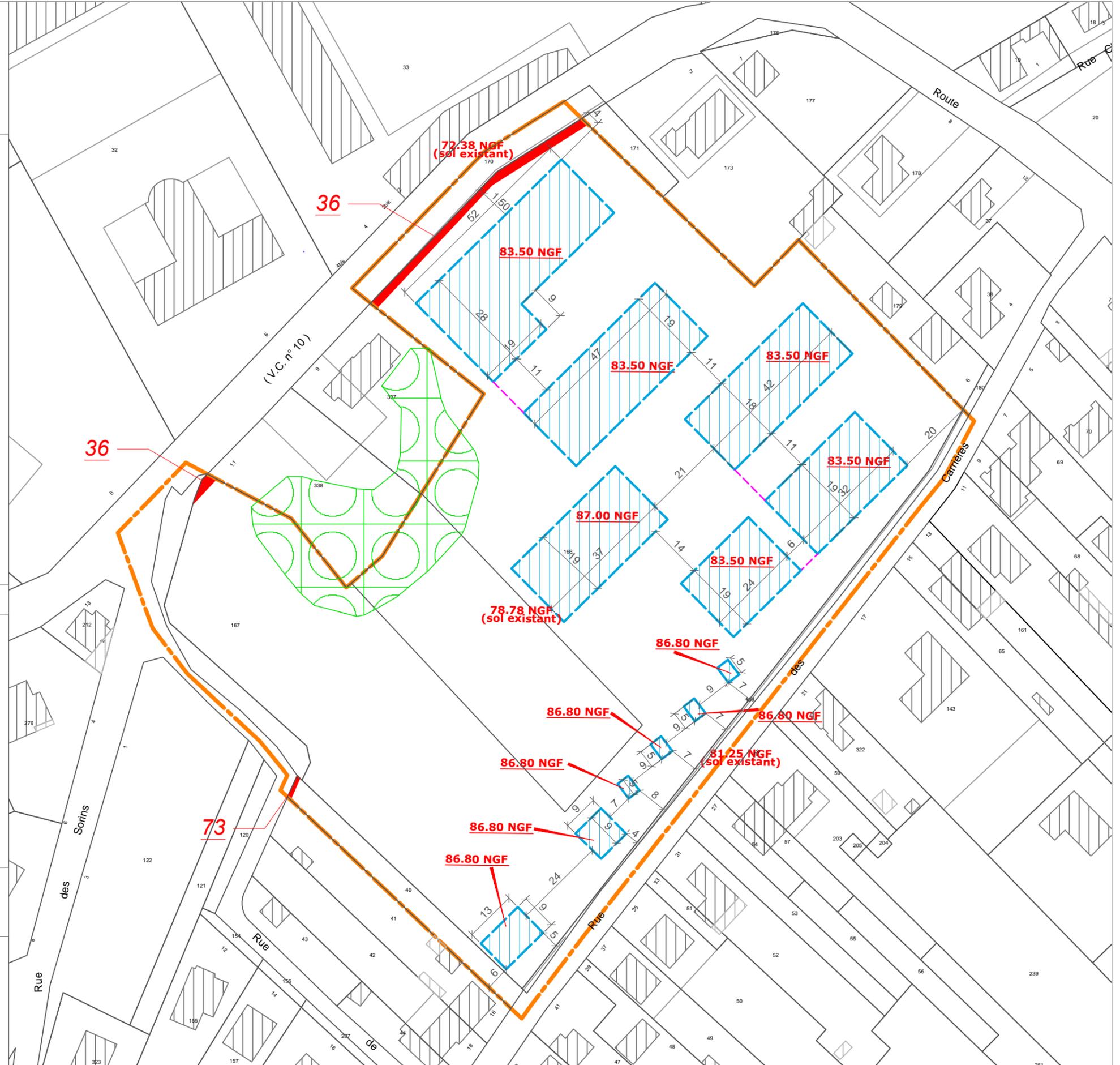
- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

PLANCHE USP 20



# USP 24 - secteur de projet

## CARRIÈRES



### Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé pour voirie

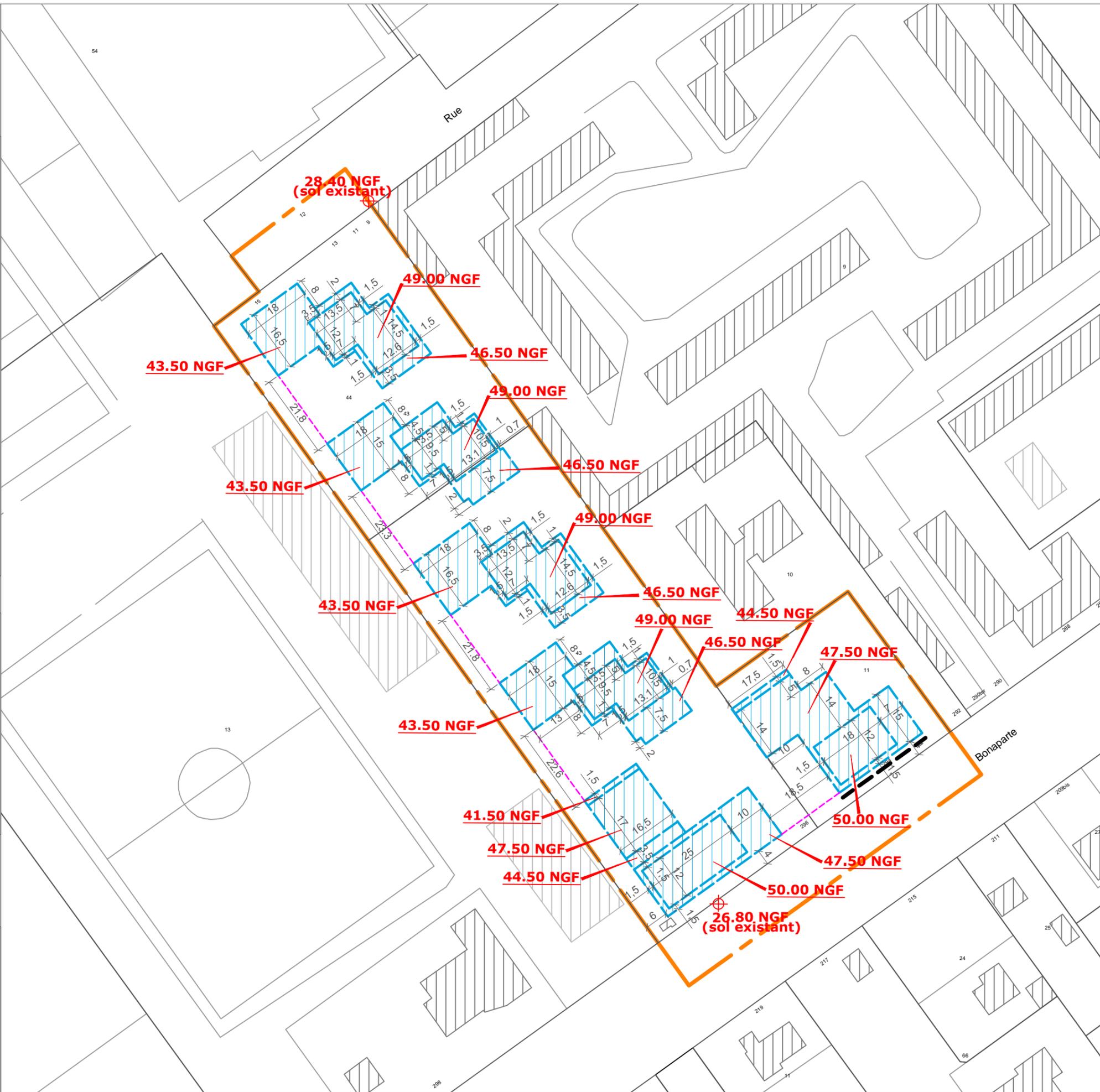
### Echelle : 1/1000e

78.78 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 87.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



# USP 25 - secteur de projet BONAPARTE / MANET



## Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
-  Implantation obligatoire

## Echelle : 1/1000e

26.80 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
50.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020





# USP 26B - secteur de projet BD RICHELIEU / PL BESCHE



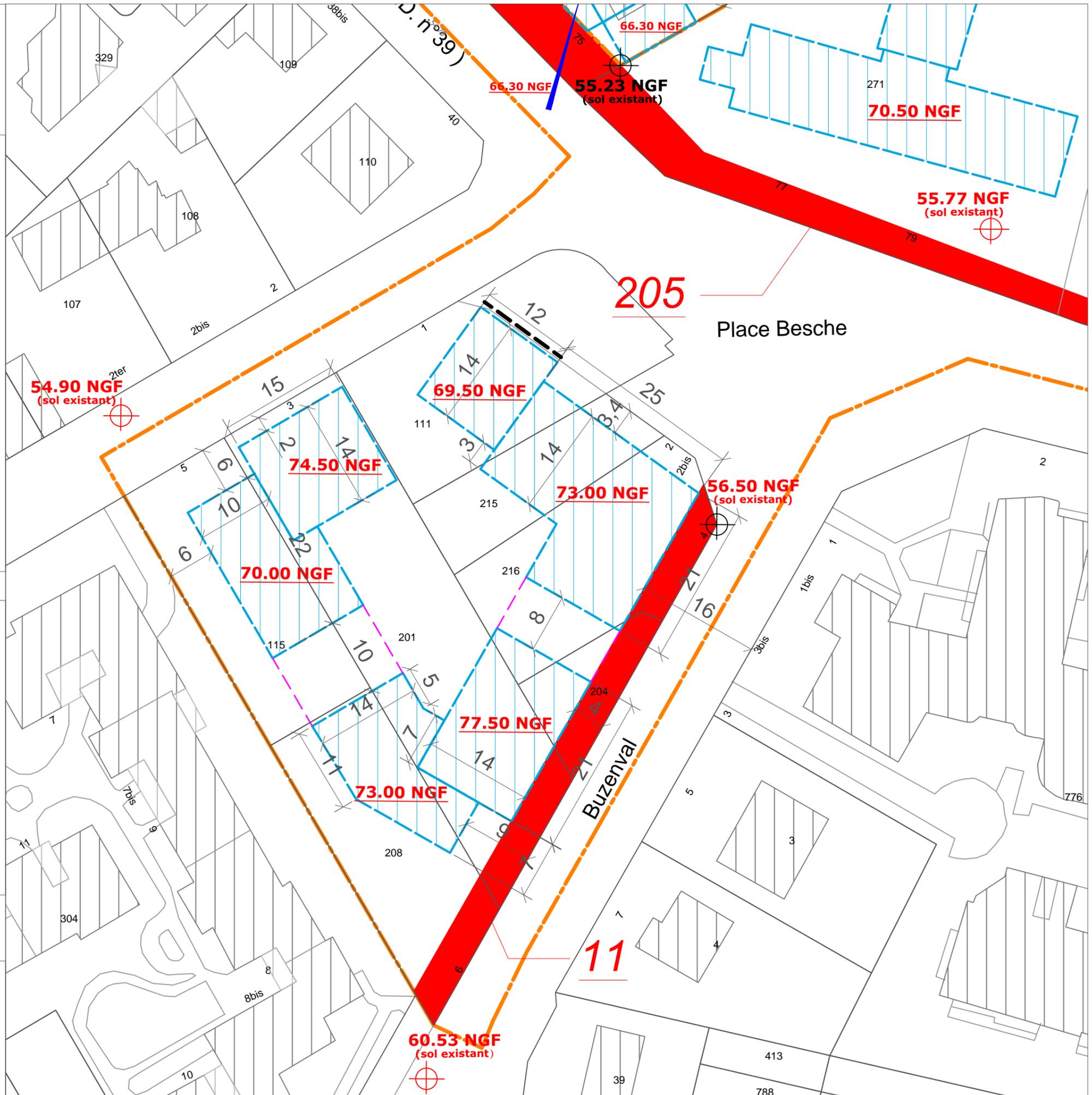
## Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
-  Emplacement réservé pour voirie

## Echelle : 1/500e

56.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
77.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020







# USP 29 - secteur de projet GALLIENI / COQUELICOTS



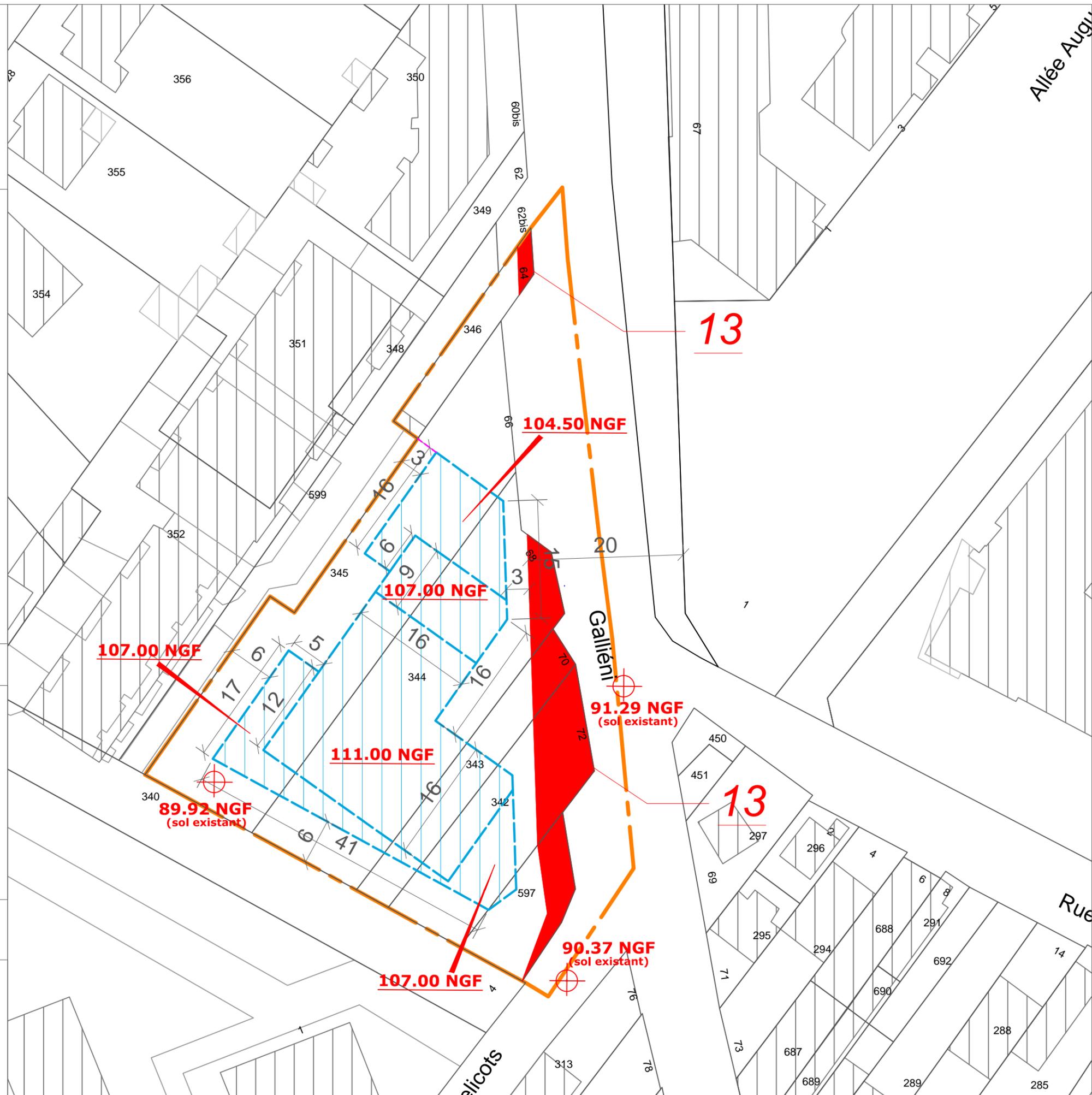
## Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Emplacement réservé pour voirie

## Echelle : 1/500e

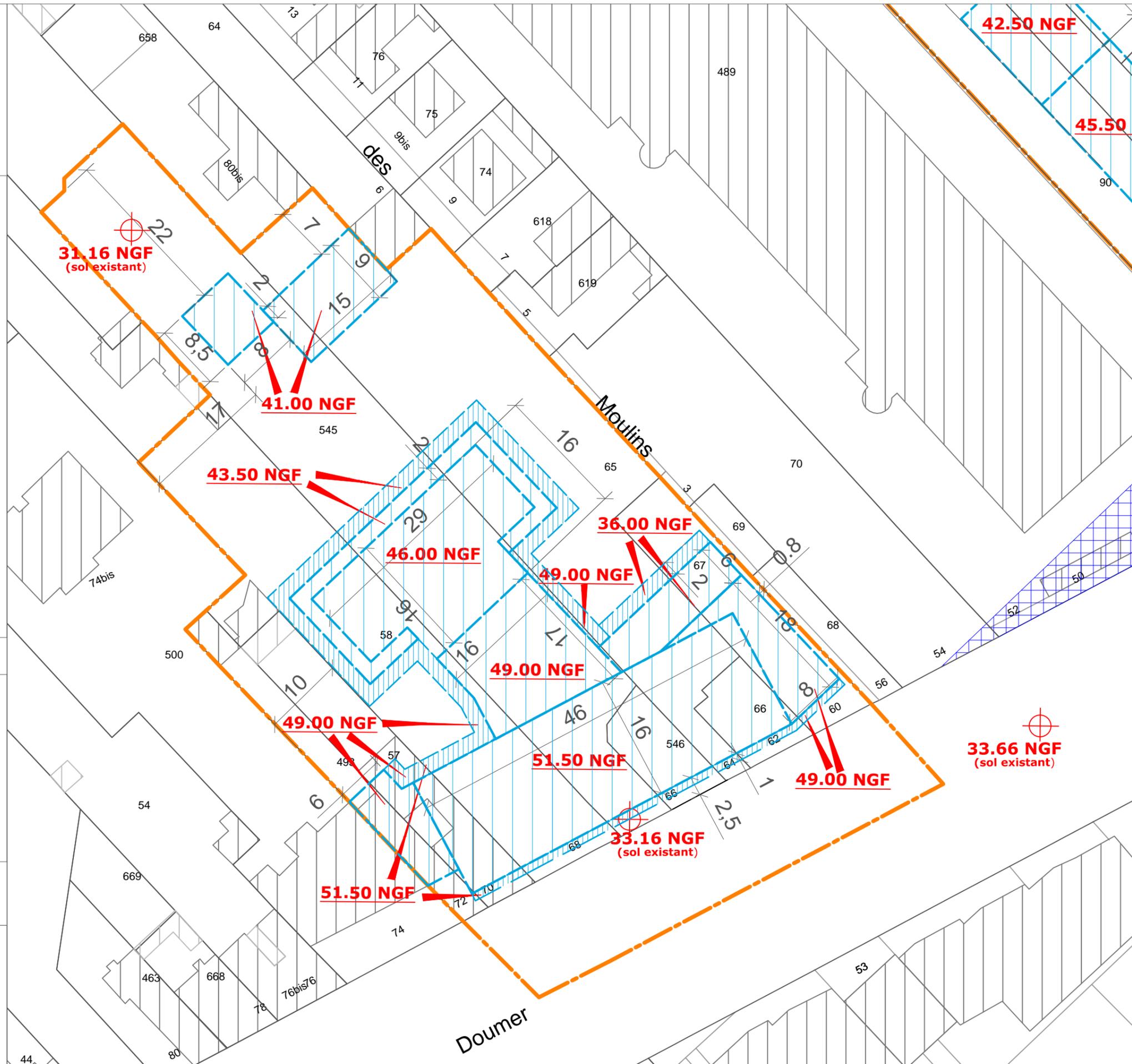
91.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
111.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020



# USP 30 - secteur de projet

## DOUMER / ALLEE DES MOULINS



### Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Emprise constructible dans la limite des 15%

### Echelle : 1/500e

33.66 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
 51.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 31 - secteur de projet ALBERT 1ER



## Légende

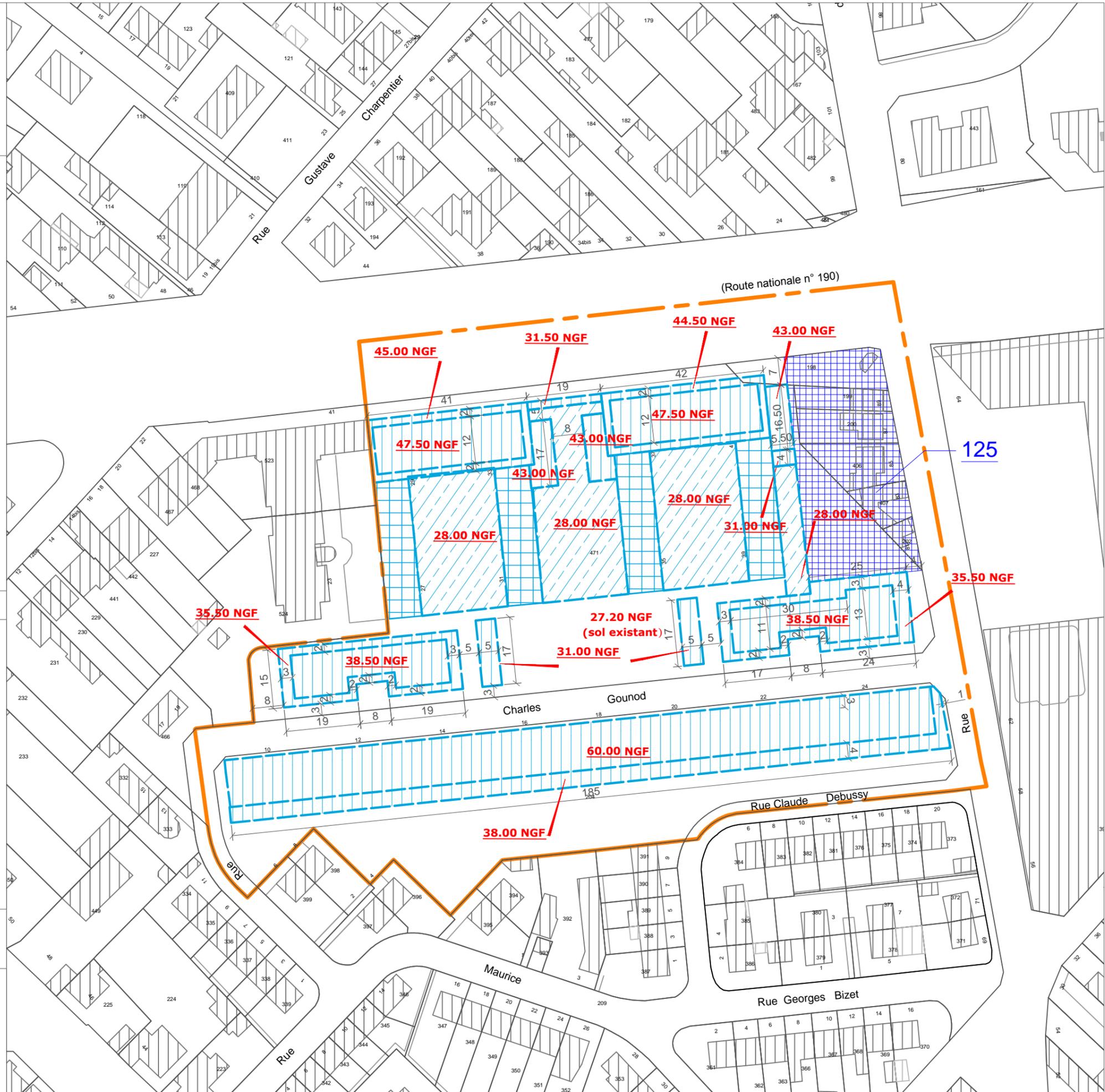
-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

## Echelle : 1/500e

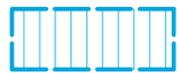
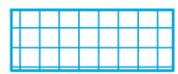
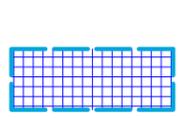
26.68 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
44.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

# USP 32 - secteur de projet COLMAR/CHARLES GOUNOD



## Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé
-  Emprise constructible pour parking et locaux technique
-  Emplacement réservé pour équipement ou espace public

## Echelle : 1/1000e

27.00 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).  
57.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- Mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020